



La Compagnie a élaboré un Système combiné de Gestion de la Sécurité, de protection de l'environnement et de Management de la Qualité. Notre système doit garantir la sécurité du navire et de son équipage, la protection de l'environnement et la satisfaction de nos clients et de nos fournisseurs.

La vérification de la conformité du système et de son application au code ISM et à la norme ISO 9001 sera assurée par les audits internes et externes

Les objectifs les plus importants pour nos activités sont :

- La prévention de blessure corporelle ou de perte de vie humaine
- La protection de l'environnement maritime
- La prévention de perte ou de dommage du navire
- La satisfaction de nos clients et de nos fournisseurs

La politique de la Compagnie doit être mise en place à tous les niveaux de l'organisation.

Les règles et règlements internationaux et nationaux pertinents seront appliqués. Les directives et standards recommandés par l'Etat du pavillon, les Sociétés de Classification seront pris en compte. Une veille réglementaire sera assurée pour répondre et se mettre en conformité avec ces nouvelles exigences en temps voulu.

Les audits internes et externes, de même que l'analyse des rapports d'accident, d'incident, des situations critiques et non conformités ou notification d'anomalie ou demande d'amélioration garantiront l'amélioration de notre système.

La Direction a choisi :

- le **Commandant Jean KELEMENIS** comme **PERSONNE DESIGNEE**, Responsable du Système de Gestion pour ce qui concerne la Sécurité et la Protection de l'Environnement (Code ISM), mais aussi la Sureté (Code ISPS) en qualité de **CSO**.
- Madame **Corinne ROUBAUD** comme **RESPONSABLE QUALITE**, Responsable du Système de Management pour ce qui concerne la Qualité (Norme ISO)

Leurs missions sont d'atteindre les objectifs fixés en matière de qualité, de sûreté, de sécurité et d'environnement, dans le cadre de la politique de développement de la Compagnie.

Politique Personnel

La qualification et la motivation de notre personnel sont les bases essentielles pour atteindre les objectifs définies par notre politique Compagnie. Toute demande ou action d'amélioration des compétences ou d'amélioration du présent système sera considérée.

Une fiche de fonction est élaborée pour tout le personnel, impliqué dans le système.

Le Capitaine a tout l'appui nécessaire de la Direction pour s'acquitter de ses tâches en toute sécurité.

La Direction rappelle que, conformément au chapitre 5 du Code ISM, l'autorité supérieure à bord appartient au Capitaine et qu'il a la responsabilité de prendre des décisions concernant la sécurité et la prévention de la pollution et de demander l'assistance de la Compagnie si cela s'avère nécessaire.

Approuvé par :
Guy CHAMBON

Date de révision :
02-11-2012





Politique Drogue et Alcool

Compte tenu des conséquences graves que peuvent engendrer la prise de drogue ou l'abus d'alcool, les dispositions suivantes sont prises pour garantir les opérations du navire en toute sécurité.

La prise et/ou le trafic de drogue sont strictement interdits pour tout le personnel tant à terre qu'à bord du navire. Les règlements nationaux et internationaux en la matière seront scrupuleusement respectés.

L'abus d'alcool est aussi strictement interdit, à bord du ou des navires opérés par notre Compagnie.

Afin d'atteindre l'objectif et les instructions préalablement définis, des tests et examens de dépistage pourront être faits lors de visite médicale courante, de même que des contrôles inopinés pourront être réalisés en cas de soupçon. Tout abus identifié entraînera le licenciement de la personne impliquée avec toutes les conséquences légales.

Le Président

Guy CHAMBON

